

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 6 avril 2021 à 19h30 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Serge CHABOT,	conseiller;
Alain CLÉMENT,	conseiller;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Francine TREMBLAY,	conseillère;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD	inspecteur municipal adjoint
Gilles TÉTREAUULT	inspecteur municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19 h30.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n'y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n'a été reçue.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **075-04-2021 2.1 Adoption de l'ordre du jour**

*Monsieur Serge Chabot prend place à 19h33*

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter les points suivants :

- 10.1 Vente pour taxes – mandat de recherche
- 10.2 Travaux 4<sup>e</sup> Rang
- 10.3 Module d'engagement CIM
- 10.4 Chemin Nadeau – demande de rencontre

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

076-04-2021 **2.2** **Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,  
il est proposé par Madame Francine Brasseur,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adoptée à l'unanimité

077-04-2021 **2.3** **Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

Comptes payés	65 691,53 \$	C2100101 à C2100125
	7 340,21 \$	L2100010 à L2100013
	719,53 \$	V0260221
Comptes à payer	78 204,25 \$	C2100126 à C2100148
Salaires payés	30 908,05 \$	D2100038 à D2100104

Adoptée à l'unanimité

078-04-2021 **2.4** **Adoption du Règlement G-100.1 – Règlement général de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu qu' en vertu de l'article 55 de la Loi sur les compétences municipales (LCM), la Municipalité peut adopter des règlements en matière de salubrité;

Attendu qu' en vertu de l'article 59 LCM, la Municipalité peut adopter des règlements relatifs aux nuisances;

Attendu qu' en vertu de l'article 62 LCM, la Municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité, entre autres concernant les animaux;

Attendu qu' en vertu des pouvoirs habilitants se trouvant dans le Code de la sécurité routière et la LCM, la Municipalité peut, par règlement, contrôler la circulation et les autres activités sur les voies publiques de circulation;

Attendu qu' en vertu de l'article 79 LCM, la Municipalité peut, par règlement, régir le stationnement sur son territoire;

Attendu qu' en vertu de l'article 85 LCM, la Municipalité peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être de sa population;

Attendu que le Conseil a déjà adopté un règlement général visant à regrouper ces diverses compétences;

Attendu qu' il y a lieu de remplacer le règlement déjà en vigueur par un règlement actualisé;

Attendu qu' un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 1er mars 2021 par Mme Francine Tremblay;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « Règlement G-100.1, règlement général de la Municipalité de Sainte-Christine » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

079-04-2021 **2.5 Nomination du contrôleur – Règlement G-100.1**

Attendu que le conseil municipal a adopté le Règlement G-100.1, règlement général de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que le conseil municipal doit nommer par résolution un contrôleur chargé d'appliquer les dispositions du chapitre XI du Règlement G-100.1;

En conséquence,  
Il est proposé par Madame Francine Tremblay,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme la Société Protectrice des Animaux de Drummond (SPAD) pour l'application des dispositions du chapitre XI du Règlement G-100.1.

Adoptée à l'unanimité

080-04-2021 **2.6 Nomination de personnes responsables de l'application du règlement G-100.1**

Attendu que le conseil municipal a adopté le Règlement G-100.1, règlement général de la Municipalité de Sainte-Christine;

Attendu que le conseil municipal doit nommer par résolution des fonctionnaires ou employés de la municipalité afin d'appliquer le Règlement G-100.1;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de personne responsable de l'application du Règlement G-100.1 :

- M. Gilles Tétreault, inspecteur municipal;
- M. Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint;
- M. Jacques Leclair, Directeur du service des incendies;
- Mme Jennifer Bradley, inspectrice en bâtiments.

Adoptée à l'unanimité

081-04-2021 **2.7** **Démission de Mme Mélanie Marois**

Attendu que Mme Mélanie Marois était à l'embauche de la Municipalité de Sainte-Christine à titre de secrétaire-comptable;

Attendu que Mme Marois a remis sa démission en date du 5 mars 2021;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la démission de Mme Mélanie Marois.

Adoptée à l'unanimité

082-04-2021 **2.8** **Procuration – Ministère du Revenu**

Attendu que le conseil municipal a nommé, par la résolution no 170-09-2020 une représentante auprès de Revenu Québec, soit Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière, autorisée à

- à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Attendu que le conseil municipal a nommé, par résolution no 030-02-2021 Mme Jessica Robidoux à titre de secrétaire-trésorière adjointe et que le conseil souhaite qu'elle possède les mêmes pouvoirs administratifs que la directrice générale lorsque cela s'avère nécessaire;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Francine Tremblay,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mme Jessica Robidoux, secrétaire-trésorière adjointe, détienne, au même titre que Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière, les autorisations qui suivent :

- à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Adoptée à l'unanimité

083-04-2021 **2.9 Procuration – Agence du Revenu du Canada**

Attendu que le conseil municipal a nommé, par résolution no 030-02-2021 Mme Jessica Robidoux à titre de secrétaire-trésorière adjointe et que le conseil souhaite qu'elle possède les mêmes pouvoirs administratifs que Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière lorsque cela s'avère nécessaire;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mme Jessica Robidoux, secrétaire-trésorière adjointe, détienne, au même titre que Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière, les autorisations pour consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec l'Agence du Revenu du Canada, en ce qui concerne tous les renseignements que l'Agence du Revenu du Canada détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, en communiquant avec avec l'Agence du

Revenu du Canada par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Adoptée à l'unanimité

084-04-2021 **2.10 Inscription au congrès virtuel de l'ADMQ**

Attendu que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec aura lieu encore de façon virtuelle en 2021 dû à la pandémie COVID-19;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Heidi Bédard souhaite participer au congrès virtuel et que les dépenses pour cette participation ont été prévues au budget 2021;

En conséquence,  
Il est proposé par Madame Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'inscription de Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès virtuel 2021 de l'ADMQ qui se déroulera du 15 au 17 juin prochain, au coût de 399 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

085-04-2021 **2.11 Travaux de toiture – hôtel de ville**

Attendu que la Municipalité souhaite effectuer les travaux de rénovation de la toiture de l'hôtel de ville sis au 646, 1er Rang Ouest;

Attendu que la Municipalité a reçu deux soumissions pour lesdits travaux;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Constructions Mathieu Miclette Inc afin de réaliser les travaux de rénovation de la toiture de l'hôtel de ville au coût de 4 947,50 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

086-04-2021 **2.12 Appui à la campagne Vers des collectivités durables**

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

- Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Attendu que pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;
- Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;
- Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;
- Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;
- Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;
- Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine tient à la conservation de son bureau de postes dans sa communauté;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **2.13 Rapport financier 2020 et rapport du vérificateur externe - dépôt**

Suivant certaines questions en lien avec les carrières et sablières, les élus souhaitent reporter ce point à une réunion ultérieure.

### **2.14 Nomination du vérificateur externe 2021**

Suivant certaines questions en lien avec les carrières et sablières, les élus souhaitent reporter ce point à une réunion ultérieure.

087-04-2021 **2.15 Renouvellement d'emprunt – Règlement no 295-10 – Camion Ford Sterling 2007 et achat d'un réservoir pour le camion**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 7 septembre 2010, le règlement no 295-10 décrétant un emprunt de 160 000 \$ et une dépense de 190 035 \$ et d'une somme de 30 035 \$ provenant du fonds général pour l'acquisition d'un camion Ford Sterling 2007 et l'achat d'un réservoir pour installer sur ce camion pour le Service des incendies de Ste-Christine;

Attendu que ledit règlement d'emprunt était sur une période de 12 ans;

Attendu qu'il reste un terme de 2 ans afin de terminer le règlement d'emprunt;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine peut procéder de façon gré à gré l'obtention d'un financement dans le cadre de ce renouvellement d'emprunt (moins de 100 000 \$);

Attendu que Desjardins offre un taux fixe de 2,34 % pour un financement de 2 ans;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Ste-Christine emprunte auprès de Desjardins le montant de 32 000 \$ à un taux fixe de 2,34 % pour un terme de 2 ans.

Que le maire, M. Jean-Marc Ménard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au bon fonctionnement dudit emprunt.

Adoptée à l'unanimité

088-04-2021 **2.16 Distribution d'arbres**

Attendu que la Municipalité souhaite procéder, si le ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs le permet, à la distribution d'arbres en collaboration avec le Club 4-H;

Attendu que M. Sylvain L'Écuyer se porte encore volontaire pour effectuer la distribution des arbres sur sa propriété comme par les années passées;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité commande environ 1500 arbres et que le transport des arbres soit effectué par celle-ci.

Que le Conseil municipal autorise que la distribution des arbres pour la saison 2021 s'effectue sur la propriété de M. Sylvain L'Écuyer, situé au 647, Route Danby à Sainte-Christine.

Qu'une limite de 5 arbres soit imposée à chaque citoyen. Advenant un restant à la fin de la journée, ceux-ci pourront en demander de nouveau.

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies**

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

089-04-2021 **Fit Test**

Attendu que le service de premiers répondants doit acquérir des masques N-95 dans le cadre de la pandémie COVID-19;

Attendu qu' afin de s'assurer que les masques soient adaptés aux premiers répondants ceux-ci doivent avoir un « fit test »;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la dépense en lien avec les fits test pour les masques N-95 du service des premiers répondants.

Que les sommes soient prises à même le montant reçu en lien avec les dépenses supplémentaires reliés à la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

090-04-2021 **3.2 Installation de gyrophare – Véhicule d'urgence des Premiers Répondants**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 064-03-2021 mandatant Gyrophares EFS Inc pour la fourniture et l'installation d'un gyrophare pour le véhicule des premiers répondants;

Attendu que lors de la prise de communication avec la compagnie désignée, son président nous a répondu que la compagnie fermait ses portes la journée même;

Attendu que l'entreprise Automod, Les Vitres d'Auto Acton Vale Inc n'avait pas souhaité soumissionner puisque le prix n'aurait pas été compétitif puisque Gyrophares EFS Inc était un de ses fournisseurs;

Attendu que la Municipalité a de nouveau communiqué avec Automod et que celui-ci est prêt à effectuer le mandat au même coût que celui soumis par Gyrophares EFS Inc;

Attendu que le rendez-vous pour l'installation des gyrophares était le 16 mars 2021 et qu'il y a lieu d'entériner cette décision;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine la décision d’octroyer le mandat de fourniture et d’installation des gyrophares du véhicule des premiers répondants à Automod, Les Vitres d’Auto Acton Vale Inc au même coût établit par Gyrophares EFS Inc, soit 5 739,03 \$, taxes en sus.

Que les sommes soient prises à même le surplus accumulé non affecté de l’année courante.

Adoptée à l’unanimité

091-04-2021 **3.3 Embauche de premiers répondants « civils »**

Attendu qu’ un service de premiers répondants est en cours de création à Sainte-Christine;

Attendu que le service des premiers répondants de Sainte-Christine est essentiellement formé de pompiers volontaires;

Attendu qu’ il y a lieu de procéder à l’embauche de civil pour pourvoir les postes vacants au sein du service des premiers répondants de Sainte-Christine;

Attendu que le directeur du service des incendies a trouvé trois candidats pour pourvoir les postes « civils » de premiers répondants;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et résolution à l’unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal embauche Mesdames Karie Bertrand, Karen Tétrault et Mélanie Leclair à titre de premiers répondants.

Adoptée à l’unanimité

092-04-2021 **3.4 Signature de l’entente avec l’Agence de Santé et des Services Sociaux – Service de premiers répondants**

Attendu qu’ un service de premiers répondants est en création à Sainte-Christine;

Attendu que la Municipalité confie à son service des incendies la responsabilité d’assurer le service de premier répondant (ci-après appelé : le service de premier répondant);

Attendu qu’ il y a lieu de procéder à la signature du protocole d’entente pour le service des premiers répondants – Niveau 1 intervenu entre l’Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, la Municipalité de Sainte-Christine, le Centre de communication santé (CCS) – Groupe Alerte Santé Inc, le service de premiers répondants et l’entreprise ambulancière Dessercom Inc;

En conséquence,  
Il est proposé par Madame Francine Tremblay,  
Et résolution à l’unanimité des conseillers présents

Que M. Jean-Marc Ménard, maire et Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la

Municipalité de Sainte-Christine ledit protocole d'entente ainsi que tout autre document en lien avec la mise en place de ce protocole.

Que M. Jacques Leclair, directeur du service des incendies de Sainte-Christine soit autorisé à signer pour et au nom du Service des incendies de Sainte-Christine ledit protocole d'entente ainsi que tout autre document en lien avec la mise en place de ce protocole.

Adoptée à l'unanimité

093-04-2021 **3.5 Achat de matériaux pour le service des Premiers Répondants**

Attendu que dans le cadre du lancement du service des Premiers Répondants, une liste des matériaux nécessaires est parvenue au Service des incendies de Sainte-Christine dans le cadre de la formation des premiers répondants;

Attendu que cette liste est exigée par l'Agence de Santé et des Services Sociaux dans le cadre de la mise en place d'un service de premiers répondants;

Attendu que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'acquisition de ces matériaux nécessaires;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne la soumission de SP Médical pour l'acquisition des matériaux nécessaires à la mise en place du service des Premiers répondants au coût de 1 979,75 \$, taxes en sus.

Que les sommes soient prises à même le surplus accumulé non affecté de l'année courante.

Adoptée à l'unanimité

094-04-2021 **3.6 Offre de vente de bonbonnes d'air à Durham Sud**

Attendu que le Service incendie de Sainte-Christine a 11 bonbonnes d'air en aluminium qui ne sont plus compatibles avec leur équipement;

Attendu que le Service incendie de Sainte-Christine souhaite offrir à la Municipalité de Durham Sud la possibilité d'acheter les 11 bonbonnes au coût de 500 \$ pour le lot;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que le Service incendie de Sainte-Christine offre de vendre les 11 bonbonnes d'air en aluminium à la Municipalité de Durham Sud pour leur service incendie au coût de 500 \$ pour le lot.

Adoptée à l'unanimité

095-04-2021 **3.7 Adoption du rapport annuel d'activités de prévention en incendie**

Attendu que la préventionniste du service de prévention des incendies de la MRC d'Acton a déposé le rapport annuel des activités de prévention en incendie effectuées pour la Municipalité de Sainte-Christine durant l'année 2020;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le rapport annuel des activités de prévention en incendie de 2020 du service de prévention des incendies de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

096-04-2021 **3.8 Achat d'adaptateurs pour bouteilles d'air**

Attendu que le Service Incendie a besoin d'adaptateurs pour le remplissage de leurs bouteilles d'air;

En conséquence,  
Il est proposé par Madame Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'adaptateurs pour le remplissage des bouteilles d'air au coût de 671,80 \$, taxes en sus auprès de Protection Incendie CFS.

Que les sommes soient prises à même le surplus accumulé non affecté de l'année courante.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

##### **4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal**

M. Gilles Tétreault, inspecteur municipal, fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

097-04-2021 **4.2 Demande de carte de crédit (voirie)**

Attendu qu' qu'il est nécessaire d'effectuer une demande d'émission de carte de crédit au nom de Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint dans l'exercice de ses fonctions, entre autres pour effectuer le plein d'essence du véhicule de voirie;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire une demande de carte de crédit Visa au compte de la Municipalité, avec une limite autorisée à 750,00 \$, au nom de M. Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint

Adoptée à l'unanimité

098-04-2021 **4.3 Services professionnels pour les devis des travaux du 4<sup>e</sup> Rang et de la rue de la Fabrique**

Attendu que la Municipalité souhaite effectuer des travaux sur le 4<sup>e</sup> Rang et la rue de la Fabrique dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

Attendu que pour effectuer ses travaux, la Municipalité doit retenir les services professionnels d'un ingénieur pour la préparation des plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Dave Williams Infrastructure- civil au coût de 13 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

099-04-2021 **4.4 Balai mécanique – renouvellement de contrat**

Attendu que le mandat du balayage de rues et des stationnements était confié à Les Entreprises MYRROY Inc les années passées;

Attendu que le conseil municipal se déclare satisfait du travail effectué par l'entreprise;

Attendu que le tarif horaire pour la saison 2021 est établi à 123,00 \$ / heure, taxes en sus;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne de nouveau les services de Les Entreprises MYRROY Inc concernant le balayage des rues, des stationnements, des approches de ponts au coût de 123,00 \$ de l'heure, taxes en sus pour la saison 2021;

Que les travaux doivent avoir lieu pour la mi-avril 2021.

Que les travaux seront effectués sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

100-04-2021 **4.5 Travaux de rénovation de l'ancien chalet des patineurs (derrière l'hôtel de ville)**

Attendu que la Municipalité tente de créer de l'espace pour l'entreposage de différents biens de la Municipalité afin de libérer de l'espace dans le garage municipal;

Attendu que l'ancien chalet de patineurs derrière l'hôtel de ville semble un endroit approprié pour cette utilité;

Attendu que les travaux pour la rénovation de l'ancien chalet des patineurs pour le transformer en entrepôt sont évalués à 1500 \$ à 2000 \$;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la rénovation de l'ancien chalet des patineurs situé derrière l'hôtel de ville pour un montant maximal de 2 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

101-04-2021 **4.6 Achat de pancartes**

Attendu que les employés des travaux publics ont fait le recensement des pancartes défraîchies ou à remplacer;

Attendu qu' un inventaire des pancartes a été réalisé et qu'il y a lieu d'acheter d'autres pancartes afin de compléter les besoins de la Municipalité;

Attendu qu' un montant a été prévu au budget 2021 pour voir au remplacement et à l'achat de pancartes.

En conséquence,  
Il est proposé par Madame Francine Tremblay,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat de pancartes au montant de 755,10 \$, taxes en sus auprès de Martech Inc.

Adoptée à l'unanimité

102-04-2021 **4.7 Nivelage des chemins municipaux**

Attendu qu' il y a lieu de procéder au nivelage de certains chemins de gravier de la municipalité;

Attendu qu' le conseil municipal a pris connaissance de la proposition d'Excavation Alex Gagné et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la proposition d'Excavation Alex Gagné Inc pour le nivelage des chemins de gravier de la municipalité au taux horaire de 105,00 \$ plus taxes pour la saison 2021, selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

103-04-2021 **4.8 Fauchage et débroussaillage**

Attendu qu' il est nécessaire de procéder à la coupe des mauvaises herbes en bordure des chemins municipaux;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de l'entreprise « Les Débroussaillages Roxton Falls enr. » et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise « Les Débroussaillages Roxton Falls enr. » comme suit :

1ere coupe vers le 15 juin (du chemin au centre du fossé) : 1420,00 \$  
2e coupe vers le 15 août (en bordure du chemin) : 770,00 \$

Adoptée à l'unanimité

104-04-2021 **4.9 Résolution modifiant la résolution concernant l'interdiction de stationnement**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le 11 janvier 2021 la résolution no 017-01-2021 concernant l'interdiction de stationnement sur le 1<sup>er</sup> Rang Ouest, soit sur la partie entre le bureau de poste et l'école;

Attendu que ladite résolution mentionnait que cette demande d'interdiction de stationnement était pour la période allant du 15 novembre d'une année au 15 avril de l'année suivante;

Attendu que le conseil municipal désire modifier ladite résolution afin que la période soit effective toute l'année, à l'exception des mercredis de 15h30 à 18h30;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal modifie la résolution no 017-01-2021 afin que la période d'interdiction de stationnement ait lieu toute l'année, à l'exception des mercredis de 15h30 à 18h30.

Adoptée à l'unanimité

**5. HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Gilbert Grenier, élu représentant à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, fait un compte rendu des dossiers en cours.

**6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

## **6.1 Compte rendu du comité MADA**

Mme Francine Tremblay, élue responsable du dossier MADA, fait un compte rendu de l'évolution de la nouvelle démarche MADA.

## 105-04-2021 **6.2 Certificats-cadeaux**

Attendu que le comité MADA est en cours de création d'un sondage qui devra être promu auprès de la clientèle visée;

Attendu qu' afin d'attirer la clientèle visée à compléter le sondage en grand nombre, il y a lieu de proposer des prix de participation;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal offre des certificats-cadeaux pour l'achat de produits au Marché d'Ici en guise de prix de participation, soit un certificat au montant de cent dollars (100 \$) et trois certificats au montant de cinquante dollars (50 \$) chacun.

Adoptée à l'unanimité

## 106-04-2021 **6.3 Nouveaux membres – comité MADA**

Attendu que deux membres ont quitté le comité MADA pour des raisons personnelles;

Attendu que deux personnes souhaitent intégrer le comité MADA;

En conséquence,  
Il est proposé par Madame Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme Mesdames Ginette Witty et Lucille Lapointe en tant que nouveaux membres du comité MADA.

Adoptée à l'unanimité

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### 107-04-2021 **7.1 Attestation de conformité - installation septique**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaite que, lors de la construction d'une nouvelle installation septique ou lors d'une modification d'une installation septique existante qu'une attestation de conformité préparée par un professionnel au sens du Code des professions du Québec (chapitre C-26) ou par un entrepreneur soit remise au service de l'urbanisme;

Attendu que la personne qui signera ladite attestation devra attester que l'installation septique a été construite ou modifiée conformément aux plans et devis ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation et qu'elle est conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, Q-2, r.22);

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine exige que l'attestation de conformité soit signée par l'entrepreneur ayant exécuté les travaux, par l'ingénieur ou le technologue qui a supervisé les travaux.

Adoptée à l'unanimité

## **7.2 Adoption de la politique des dossiers d'infraction**

Puisque les élus n'ont pas eu le temps de prendre connaissance de la politique, le point est reporté à une réunion ultérieure.

### 108-04-2021 **7.3 Spécification sur le développement résidentiel**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est présentement en demande d'exclusion avec la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour un nouveau projet de développement domiciliaire;

Attendu que le conseil municipal souhaite se pencher sur la superficie des terrains ainsi que sur le type d'installation septique afin d'optimiser le nombre de terrains construisibles sur le nouveau développement;

Attendu que le conseil municipal a rencontré un professionnel pour démontrer les différents types d'installation de traitement des eaux usées commun qui pourraient répondre aux besoins du développement domiciliaire;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal souhaite que les terrains du nouveau développement domiciliaire aient une superficie de 1 500 à 1 600 mètres carrés.

Qu'advenant une décision favorable de la CPTAQ à la demande d'exclusion, la Municipalité procédera à l'élaboration d'études pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées commun.

Adoptée à l'unanimité

### 109-04-2021 **7.4 Demande de dérogation mineure – 658, chemin Witty**

Attendu que la demande de dérogation mineure concerne uniquement une disposition visée du règlement de zonage no. 254-02 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3 du règlement no. 179 ;

Attendu que la demande de dérogation mineure ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme ;

- Attendu que la demande de dérogation mineure ne vise pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;
- Attendu que le projet est en zone agricole ;
- Attendu que la demande vise une utilisation du lot aux fins agricoles ;
- Attendu que la demande concerne seulement les façades arrière et latérale droite de la propriété ;
- Attendu que le terrain sur lequel l'autorisation est demandée ne dispose pas vraiment d'autres espaces disponibles où on pourrait implanter le bâtiment et ainsi respecter la disposition 17.3.5;
- Attendu que la résidence voisine la plus près est à plus de 223 mètres ;
- Attendu que les autres dispositions encadrant cet usage seraient respectées ;
- Attendu que le projet n'est pas en façade;
- Attendu que le demandeur a reçu une lettre d'appui de son voisin pour la demande de dérogation mineure;
- Attendu qu' il n'y aura pas de nuisance en lien avec les odeurs;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à cette demande de dérogation mineure;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la demande de dérogation mineure du 658 chemin Witty (lot no. 3 526 269), à savoir d'autoriser l'implantation d'un bâtiment pour fins de production de cannabis à une distance de 3 mètres des limites de propriété latérale droite et arrière du lot et ce, contrairement à la distance requise de 30 mètres de toute limite de propriété inscrite à la disposition 17.3.5 du règlement de zonage no. 254-02.

Adoptée à l'unanimité

#### **7.5 Avis de motion – Règlement remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme**

Madame Francine Tremblay, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.
- Dépose le projet du règlement numéro 343-2021 intitulé Règlement remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Ce règlement aura pour objet de remplacer le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme. Le règlement stipule, entre autres, les conditions à respecter pour procéder à une demande de dérogation mineure, les documents à fournir avec ladite

demande, les différentes procédures à suivre en lien avec une demande de dérogation mineure, etc.

**7.6 Avis de motion – Règlement remplaçant le règlement no 178 constituant le comité consultatif d’urbanisme**

Monsieur Simon Dufault, par la présente :

- Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 344-2021 remplaçant le règlement no 178 constituant le comité consultatif d’urbanisme.
- Dépose le projet du règlement no 344-2021 remplaçant le règlement no 178 constituant le comité consultatif d’urbanisme.

Ce règlement aura pour objet de remplacer le règlement constituant le comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Christine. Le règlement stipule, entre autres, la composition du comité consultatif d’urbanisme, la nomination des membres du comité ainsi que la durée de leur mandat, le quorum et le droit de vote, les devoirs du comité consultatif d’urbanisme, etc.

110-04-2021 **7.7 Politique établissant les règles de régie interne du comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil municipal souhaite adopter un nouveau règlement constituant un comité consultatif d’urbanisme;

Attendu qu’il y a lieu d’adopter une politique établissant les règles de régie interne du comité consultatif d’urbanisme;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et résolution à l’unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la politique qui suit :

**POLITIQUE ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE  
DU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**ARTICLE 1 ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ**

Lorsque requis, le comité se réunit en assemblée ordinaire, les derniers lundis de chaque mois. Le secrétaire est chargé de convoquer les assemblées auprès du comité.

**ARTICLE 2 ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

De façon exceptionnelle, le secrétaire peut, en tout temps, convoquer une assemblée spéciale auprès du comité.

**ARTICLE 3 AVIS DE CONVOCATION**

Le secrétaire transmet un avis écrit indiquant la date, l’heure, le lieu et l’ordre du jour d’une assemblée à chaque membre du comité.

Un tel avis doit être transmis au moins cinq (5) jours avant la tenue d'une assemblée ordinaire et au moins trois (3) jours avant la tenue d'une assemblée spéciale.

Seuls les sujets inscrits à l'ordre du jour transmis avec l'avis de convocation, et qui requièrent la transmission d'une recommandation au conseil, peuvent être discutés lors d'une assemblée. Toutefois, si tous les membres présents à une assemblée du comité y consentent, d'autres sujets peuvent être ajoutés à l'ordre du jour, au début d'une assemblée.

#### **ARTICLE 4     SECRÉTAIRE DU COMITÉ**

Le conseil nomme le secrétaire du comité. Ce dernier est chargé de :

- convoquer les assemblées du comité ;
- préparer l'ordre du jour des assemblées ;
- acheminer la documentation aux membres du comité;
- recevoir les requêtes du conseil auprès du comité;
- rédiger les procès-verbaux et les recommandations du comité;
- transmettre les recommandations du comité auprès du conseil;
- traiter la correspondance du comité;
- conserver une copie des documents, procès-verbaux et recommandations du comité.

#### **ARTICLE 5     PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES**

Le président du comité dirige les assemblées de celui-ci. En cas d'empêchement du président ou de vacance de son poste, le vice-président dirige les assemblées.

#### **ARTICLE 6     QUORUM**

Le quorum des assemblées du comité est de quatre (4) membres, dont le président ou le vice-président.

#### **ARTICLE 7     RÈGLES DE DÉCISIONS**

Chaque membre du comité a une voix. Les recommandations du comité sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

#### **ARTICLE 8     SUBSTITUT**

Un membre qui ne peut être présent à une assemblée ne peut se faire remplacer par une autre personne.

#### **ARTICLE 9     DÉROULEMENT DU VOTE**

Le vote doit se faire à main levée, sauf lorsque les deux tiers (2/3) des membres présents à une assemblée demandent un vote par scrutin secret.

#### **ARTICLE 10    DÉLIBÉRATIONS**

Les délibérations du comité se déroulent à huis clos. Toutefois, le comité peut recevoir des personnes qui ont un intérêt dans une question étudiée par le comité et qui désirent s'exprimer devant les membres ou leur poser des questions. Ces personnes sont invitées à quitter les lieux lorsque chacune des parties s'est exprimée.

## **ARTICLE 11**      **RÈGLES D'ÉTHIQUE**

- conflit d'intérêts -

Tout membre ayant un intérêt direct dans une affaire particulière étudiée par le comité doit déclarer son intérêt et se retirer des délibérations du comité, sans tenter d'en influencer les recommandations.

- confidentialité -

Tout membre est tenu à la confidentialité des informations et documents relatifs à un dossier individuel obtenus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

- intérêt collectif -

Compte tenu de la nature des fonctions du comité, un membre doit considérer prioritairement l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt des particuliers, dans les questions qu'il étudie.

## **ARTICLE 12**      **RAPPORT ANNUEL**

Au début de chaque année, le secrétaire du comité présente un rapport au conseil faisant état de l'ensemble des activités du comité au cours de l'année précédente. Ce rapport est déposé au premier comité de chaque année.

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs**

Mme Francine Tremblay et M. Alain Clément, élus responsables du dossier des loisirs, font un compte rendu des activités du comité des loisirs.

### 111-04-2021 **8.2 Entente Gymnastique - Acton Vale**

Attendu que les municipalités peuvent conclure entre elles une entente relativement à un domaine de leurs compétences, tel que le permet les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19) et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c.C-27.1);

Attendu que la Ville d'Acton Vale a procédé à la construction et est propriétaire du *Complexe multisports Desjardins*, situé au 1600, 3<sup>e</sup> Avenue à Acton Vale;

Attendu que les municipalités de la MRC d'Acton souhaitent faire bénéficier à ses citoyens de toutes les activités offertes par la Ville d'Acton Vale au *Complexe multisport Desjardins*;

Attendu que les parties désirent établir les modalités et les conditions d'entente d'utilisation qui seraient alors applicables aux citoyens des municipalités;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le maire Monsieur Jean-Marc Ménard et la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Heidi Bédard, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de tarifs préférentiels entre la Ville d'Acton Vale et les municipalités de la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

112-04-2021 **8.3 Contribution aux Loisirs de Sainte-Christine**

Attendu que le président du comité des Loisirs de Sainte-Christine a effectué la demande de contribution de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité avait prévu une somme de 6 000 \$ en tant que contribution aux Loisirs de Sainte-Christine dans ses prévisions budgétaires 2021;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine octroie un montant de 6 000 \$ en tant que contribution 2021 aux Loisirs de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

**8.4 Projet PRIMADA**

Puisque la Municipalité n'a pas obtenu la lettre de confirmation pour le subvention PRIMADA, le présent point est reporté à une réunion ultérieure.

113-04-2021 **8.5 Demande à la MRC d'Acton – Coordonnateur des loisirs et à la culture**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine souhaiterait avoir les services d'un coordonnateur des loisirs et à la culture afin de pallier les manques à ce niveau;

Attendu que l'embauche d'une ressource à temps partiel pour combler un poste de coordonnateur des loisirs et à la culture devient difficile;

Attendu que la Municipalité croit qu'elle n'est pas la seule dans cette situation et qu'une ressource au niveau régionale pourrait s'avérer une solution durable;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Alain Clément,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine propose à la MRC d'Acton d'évaluer la possibilité de se doter d'une ressource à l'interne afin de pallier au manque des plus petites municipalités pour un service de coordination des loisirs et à la culture au niveau régional.

Adoptée à l'unanimité

114-04-2021 **8.6 Voyage de sable – terrain de volley-ball**

Attendu que le président du comité des Loisirs de Sainte-Christine a demandé à la Municipalité des voyages de sable pour aménager un terrain de volley-ball;

Attendu que le conseil municipal souhaite accéder à cette demande;

En conséquence,  
Il est proposé par Madame Francine Tremblay,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine achète des voyages de sable pour l'aménagement d'un terrain de volley-ball.

Adoptée à l'unanimité

**9. CORRESPONDANCE**

**9.1 Lettre de la Commission de Toponymie du Québec**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une lettre de la Commission de Toponymie du Québec officialisant la nomination de la rue Pierre-Delage.

115-04-2021 **9.2 Demande de report de taxes – Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire**

Attendu que la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles mise en place à la suite de l'adoption du Projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (PL48) a apporté son lot de défis avec une mise en œuvre complexe dans des délais relativement courts;

Attendu que les ajustements aux systèmes informatiques rendus nécessaires par le PL48 ont créé des problématiques dans le calcul des crédits de taxes foncières agricoles pour certaines municipalités au Québec et en Montérégie, dont Sainte-Christine;

Attendu que certaines unités d'évaluation agricoles ont été privées de leur crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ, même si elles y étaient admissibles et que celui-ci n'a pas été appliqué sur les comptes de taxes en question;

Attendu que d'autres problématiques liées aux ajustements informatiques ont également causé des erreurs dans le calcul des crédits et ont fait en sorte que le taux de crédit appliqué sur les comptes de taxes a été considérablement réduit;

Attendu que le MAPA a informé le Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire que les entreprises touchées recevraient un remboursement équivalent au crédit non appliqué vers le mois de mai;

- Attendu que les entreprises agricoles touchées devront payer aux municipalités la part du crédit auquel elles avaient droit, mais dont elles ont été privées, et assumer financièrement ce problème jusqu'à ce qu'elles reçoivent le remboursement du MAPAQ;
- Attendu que pour plusieurs entreprises, ces montants sont très élevés et représentent une charge financière qu'il sera difficile d'assumer si aucune mesure n'est mise en place pour compenser les conséquences de cette problématique informatique;
- Attendu que le Syndicat demande la collaboration de la Municipalité afin de reporter l'échéance du paiement des comptes de taxes pour les unités d'évaluation agricoles qui auraient été touchées par cette problématique d'arrimage des systèmes informatiques, particulièrement pour les unités où le crédit n'a pas été appliqué;
- Attendu que le Syndicat demande que le report devrait viser une date ultérieure au mois de mai, date à laquelle le MAPAQ compte faire parvenir le remboursement aux entreprises concernées;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a déjà effectué à la taxation annuelle et qu'elle ne peut revenir en arrière;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est sensible à la problématique vécue par les entreprises agricoles face à la présente situation;
- Attendu que la Municipalité ne peut modifier la taxation déjà effectuée dans son système afin de reporter la date d'échéance pour une partie des comptes de taxes;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a déjà procédé à la suspension du taux d'intérêt jusqu'à nouvel ordre dans le cadre de la pandémie COVID-19;

En conséquence,  
 Il est proposé par Madame Francine Brasseur,  
 Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal informe le Syndicat de l'UPA de la Rivière Noire qu'elle maintiendra la suspension du taux d'intérêt à 0 % minimalement jusqu'au 30 mai 2021 afin de s'assurer que les entreprises agricoles ne soient pas pénalisées à cause de la problématique causée par l'arrimage informatique.

Adoptée à l'unanimité

### **9.3 Lettre pour l'entretien du chemin de fer St-Laurent & Atlantique**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose une lettre provenant du M. Marc-André Berthiaume, Directeur, Entretien de la voie – Est, du chemin de fer St-Laurent & Atlantique mentionnant qu'il y aura application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires du chemin de fer pour l'année 2021 entre le 15 mai au 30 septembre 2021.

Le mandat a été donné à la compagnie Asplundh Canada ULC (permis provincial 401659954) pour accomplir les travaux de contrôle de la végétation sur la portion du ballaste du corridor ferroviaire.

Une mention est faite à l'effet que cette maîtrise est indispensable à la sécurité des opérations ferroviaires et ne doit pas être vue comme une intervention ayant un but esthétique.

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

### 116-04-2021 **10.1 Vente pour taxes – mandat de recherche**

Attendu que la MRC d'Acton doit, dans la procédure de vente pour taxes, donner un mandat de recherche pour les dossiers en vente pour taxes dont les propriétaires ne sont pas trouvables;

Attendu qu' une recherche peut coûter environ de 200 \$ à 400 \$ par dossier et que la Municipalité de Sainte-Christine possède 4 dossiers en attente de recherche;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la MRC d'Acton à donner un mandat de recherche au nom de la Municipalité pour les 4 dossiers concernés.

Adoptée à l'unanimité

### **10.2 Travaux dans le 4<sup>e</sup> Rang**

Puisque la discussion a eu lieu précédemment, ce point n'a plus lieu d'être.

### 117-04-2021 **10.3 Module d'engagement CIM**

Attendu que le département administratif et le conseil municipal souhaitent un meilleur suivi au niveau des finances de la Municipalité et que des outils sont disponibles à cette fin;

Attendu qu' un module d'engagements et de gestion des bons de commande pour le logiciel comptable de la Municipalité « CIM » est disponible;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Serge Chabot,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat du module « engagements et gestion des bons de commande » de la Coopérative d'informatique municipale « CIM » au coût de 850,25 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

### 118-04-2021 **10.4 Chemin Nadeau – Demande de rencontre**

Attendu que la Municipalité souhaite, depuis 5 ans régler un problème d'égouttement dans le chemin Nadeau;

Attendu que le problème d'égouttement provient d'un fossé bloqué en amont qui est situé sur le territoire de la Municipalité de Durham Sud;

Attendu que le conseil municipal souhaite régler cette problématique le plus rapidement possible et de ne pas remettre ce dossier ultérieurement;

Attendu que le conseil municipal souhaite qu'une rencontre en présentiel ait lieu entre les deux parties, soit la Municipalité de Sainte-Christine et la Municipalité de Durham Sud;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Monsieur Jean-Marc Ménard, maire, Monsieur Gilles Tétreault, inspecteur municipal et Madame Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière à rencontrer le maire, l'inspecteur municipal et la directrice générale de Durham Sud pour le dossier du fossé du chemin Nadeau.

Adoptée à l'unanimité

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n'y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n'a été reçue.

## 119-04-2021 **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,  
Il est proposé par Monsieur Alain Clément,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 22h00.

Adoptée à l'unanimité

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire